

CR du café citoyen du 1 septembre 2023 au LIP

Présents : Jean-Claude, Noortje, Marie-Anne, Mireille, Muriel, Thierry, Magali, Jeannine
Philippe Béal : journaliste au Régional et à la Provence pour Mallemort et Sénas

Tour de table sur nos engagements respectifs vis-à-vis de l'association à la demande Philippe Béal pour son article à venir.

Mobilités

Lors d'une réunion publique du 19 août 2019 organisée par la Métropole pour annoncer les modifications des lignes desservant Mallemort nous avons demandé la création **d'un arrêt au Rond-Point des 4 Chemins** à Lamanon pour permettre aux habitants de la commune de rejoindre la gare SNCF. Cet arrêt sera effectif sur la ligne 86 à partir du **4 septembre 2023** et les Mallemortais pourront enfin utiliser les transports en commun pour prendre le TER vers Marseille ou Avignon.

Pour la ligne 11 qui dessert Alleins, cet arrêt des 4 chemins ne sera pas desservi car les Alleinois peuvent rejoindre la gare SNCF à partir de l'arrêt Les acacias.

Par contre les habitants de Sénas bénéficieront de l'arrêt des 4 chemins sur leur ligne 13. Cela leur permet de rejoindre Lamanon sans avoir recours au bus à la demande mais c'est moins important car il y a aussi à Sénas une gare SNCF.

Nous avons rendez-vous avec M. Trescazes (directeur Métropole mobilité zone ouest) à Salon le mardi 10 octobre à 15h30 (deuxième étage du 160 rue commandant Sibour).

Pour l'instant, Mireille, Elvire, Anne, Thierry et Muriel seront présents. Nous nous contacterons pour un co-voiturage ou un trajet en bus ?

A cette occasion nous rendrons les résultats de l'enquête que nous menons sur la mobilité. Nous en sommes à 119 questionnaires remplis et nous aurons le temps d'ici le 10 octobre d'engranger d'autres questionnaires (par exemple lors du forum des associations samedi 9 septembre) afin d'avoir une meilleure représentation des jeunes.

Nous transmettrons également les remarques qui nous viennent des usagers.

L'association a pris contact dans le cadre de l'engagement de la mairie dans le Pacte pour la Transition avec Ghislaine Guy (élue) pour travailler dès la rentrée sur un « Plan vélo à Mallemort ». Il s'agira de faire un diagnostic en vélo dans Mallemort, repérer les itinéraires à aménager, et noter ensemble les améliorations simples à apporter pour une circulation sécurisée en vélo.

Projet « Des enfants et des arbres »

Le PNR (Parc Naturel Régional) des Alpilles porte un projet similaire à celui proposé par Mireille. Or Alleins et Mallemort ne sont pas dans le PNR donc aucune aide à attendre de ce côté. Par contre il y a une zone Natura 2000 (au Gros Mourre et en Durance). Mireille attend un contact pour voir de ce côté-là et avancer sur son projet.

Végétalisation

On est dans l'attente d'une prochaine date de réunion pour le CCE (Comité Consultatif Environnement). On compte communiquer lors de la fête des associations le 9 septembre sur les projets de végétalisation et le permis de végétaliser et aussi proposer aux gens de s'inscrire au CCE. On peut continuer le questionnaire « Végétalisation de la Maison des associations » le 9/09.

Noortje a pu visiter une cour d'école végétalisée au village des Baumettes (84). L'institutrice est partante pour nous faire visiter et nous partants pour visiter. On voit du côté de Mme Massé directrice de Claudel et Julien Bonino élu à l'éducation si cela les intéresse.

OLD (Obligation Légale de Débroussailler)

Jeannine nous parle du problème de son habitation en bord du massif du Gros Mourre et de la nécessité de débroussailler.

Extrait du site de l'ONF

*Dans le cas des **habitations**, c'est le **propriétaire** qui est responsable du débroussaillage autour de son habitation. Attention, il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation, et cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties.*

En effet, la loi a fait peser la charge du débroussaillage sur le propriétaire du bien à défendre, et non sur le propriétaire forestier voisin qui n'a pas demandé qu'une maison vienne s'installer à côté de sa forêt. Ce n'est ainsi pas à ce dernier d'assurer la sécurité d'une habitation qui n'est pas la sienne.

Il semble donc clair que la loi impose aux propriétaires de construction en bord de forêt d'assurer le débroussaillage autour de leur habitation.

Par ailleurs, l'ONF met en place des actions de débroussaillage mais avec quelle programmation ? Le site du Gros Mourre est-il concerné ? Nous nous renseignerons auprès de la mairie qui a signé une convention avec l'ONF

VIVANT !

Hors réunion

Dans le cadre du festival VIVANT ! (pour une alimentation plus saine et locale dans le Val Durance), La Parole aux Citoyens propose une visite/dégustation à l'exploitation de Jean-Sébastien Carette (agriculteur bio de la halle de producteurs) le samedi 7 octobre à 16h. Communication à venir.

Par ailleurs toujours dans le cadre du festival VIVANT ! Thierry et Muriel se sont engagés à tenir deux ateliers dans le cadre de la manifestation « Un dimanche aux jardins » qui se tiendra le dimanche 8 octobre aux Jardins Partagés de 14h30 à 18h. Les deux ateliers que nous avons proposés sont : « Fabrication sur place d'une pâte de coings » et une animation pour les enfants « Les petits cailloux ».

Il nous faudrait un peu d'aide. Qui peut nous accompagner sur un de ces 2 ateliers ?